

Séance du mardi 16 novembre 2021 à 20h30
Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL

Présidence :	M. Marco	REALINI (vice-président)	
Présent.e.s :	Mme Rosalynne	BOUVIER	
	M. Charles	BUFFLE	
	Mme Bettina	DECOSTERD	
	M. Yoann	DÜRMEÜLLER	
	Mme Lorella	GLAUS-LEMBO	
	M. Stéphane	GRANGER	
	M. Bastien	GUEx	
	M. Olivier	JOSS	
	Mme Mônica	MERKT	
	M. Olivier	RIGHETTI	
	M. Alain	ROSSET	
	M. Noun Jacques	SANOU	
	Mme Julie	UDRY	
Assistent :	M. Joël	SCHMULOWITZ	Maire
	Mme Karen	GUINAND	Adjointe
	M. Andreas	BAUMGARTNER	Adjoint
	M. Yvan	ROCHAT	Secrétaire général
Excusé.e.s :	Mme Geneviève	CADEI-MILLOT	Présidente
	M. Bruno	REINMANN	
	Mme Christine	VIZCAINO	



Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 12 octobre 2021
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Vote de principe sur les membres suppléants dans les conseils municipaux, selon la modification de la loi sur l'administration des communes
5. Nomination d'un membre suppléant pour le Groupement Intercommunal de Compostage de la Rive Droite du Lac (résolution)
6. Propositions de la Mairie
7. Propositions individuelles et questions
8. Divers
9. Huis clos (naturalisations)



La Présidente étant excusée, le Vice-président assure la présidence. Il ouvre la séance à 20h30 et salue l'assemblée et le public.

1. Approbation du procès-verbal du 12 octobre 2021

La modification suivante est demandée :

- page 152 : « M. SANOU a ouï dire qu'une communière proposait de financer une fontaine dans le parc Lullin. »

Il n'y a pas d'autre demande de modification.

Muni de cette modification, le procès-verbal du 12 octobre 2021 est approuvé par 14 voix pour, soit à l'unanimité.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Président donne lecture des communications.

Décisions de l'ACG

Les décisions suivantes, prises lors de l'Assemblée générale du 23 juin 2021 et soumises au droit d'opposition des Conseils municipaux, sont entrées en force le 14 octobre 2021 :

- Octroi dépassement extraordinaire de 31'150 francs de l'enveloppe culturelle 2021 ;
- Octroi en 2022 par le Fonds intercommunal d'une subvention d'investissement de 5'000 francs à chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition ;
- Participation du Fonds intercommunal au financement 2022 du Bibliobus intercommunal pour CHF 740'000.- ;
- Financement 2022 par le Fonds intercommunal de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour 1'000'000 francs ;
- Financement 2022 par le Fonds intercommunal de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour 300'000 francs ;
- Financement d'investissements informatiques généraux pour 1'000'000 francs ;
- Participation 2022 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du GIAP pour 7'400'000 francs ;
- Octroi en 2022 par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève d'une subvention de 2'500'000 francs représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre ;
- Octroi en 2022 par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève d'une subvention de fonctionnement de 1'000'000 francs en faveur de son dispositif d'urgence sociale destiné aux sans-abris ;
- Octroi en 2022 par le Fonds intercommunal à Pro Senectute d'une subvention de fonctionnement de 1'000'000 francs en faveur de sa consultation sociale destinée aux aînés du canton.

La décision suivante, prise lors de l'Assemblée générale du 20 octobre 2021, est soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux :

- Reconduction de l'enveloppe extraordinaire de 500'000 francs du Fonds intercommunal destinée exclusivement aux indemnisations dans le domaine de la culture suite à la crise sanitaire COVID-19.

3. Communications de la Mairie

M. SCHMULOWITZ

- **Restaurant du Lacustre – point de situation**

En date du 1er juillet, l'Exécutif de Genthod a écrit un courrier au propriétaire du Lacustre et superficiaire de notre parcelle lui indiquant l'état d'entretien déplorable du bâtiment.

Le 28 septembre, constatant l'absence de réaction à son précédent courrier, la Commune a sollicité Me BELLANGER pour défendre les intérêts de la Commune.

Le 11 octobre, celui-ci a écrit au superficiaire en invoquant la volonté communale d'actionner le droit de retour et donnant 30 jours au superficiaire pour réagir.

Le 26 octobre, à la demande du superficiaire, celui-ci a été reçu par l'Exécutif. Il en est ressorti une promesse de sa part de régler la situation pour la fin de l'année 2021.

Le 2 novembre, un nouveau courrier de notre conseil a été envoyé, demandant notamment au superficiaire son accord pour qu'une expertise du bâtiment diligentée par la Commune soit réalisée.

Le 12 novembre, en l'absence de réaction du superficiaire à notre demande du 2 novembre, un rappel lui a été envoyé.

Vous aurez dès lors compris que l'Exécutif entend faire évoluer au plus vite la situation en préservant les intérêts de la Commune.

- **Concours des communes fleuries**

La Commune de Genthod a été primée par la Société Romande des Amis des Roses et de l'Horticulture à l'occasion du concours 2021. Classée 3^{ème} de la catégorie des communes entre 2'500 et 5'000 habitants, l'Exécutif remercie chaleureusement Sandra ROCHAT et Michaël BOREL, chargés d'élaborer, mettre en œuvre et entretenir les arrangements floraux qui ont convaincu un jury exigeant composé de professionnels et d'amateurs éclairés.

- **L'Exécutif vous accueille**

Samedi 13 novembre s'est tenue en Mairie dès 9h et pour la première fois, la permanence de l'Exécutif à laquelle chacun pouvait se rendre sans rendez-vous. 18 habitantes et habitants de la commune ont été accueillis durant toute la matinée, dans une ambiance agréable et constructive. Des thématiques en lien avec la sécurité routière, les aménagements, l'entretien, les places en crèche etc. ont été évoquées. L'Exécutif a ainsi pu répondre en direct à certains questionnements. Lorsque cela ne pouvait se faire, un suivi par l'administration a été mis en place.

M. ROSSET demande si certains sujets abordés ou certaines questions posées par les habitantes et habitants pourraient être renvoyés en commission.

M. le Maire confirme avoir pris note de toutes les demandes et remarques faites lors de cette permanence. Il propose d'en transmettre prochainement un résumé aux Conseillers municipaux.

Mme GUINAND

- **Acquisition de l'ancienne Poste**

Informé de la volonté des propriétaires de vendre cette maison située au cœur de Genthod, l'Exécutif a rapidement pris contact avec eux afin de voir si un accord sur le prix de vente pouvait être trouvé. L'expertise demandée par la Commune a identifié une valeur de CHF 1'110'000.- comme prix d'achat. Sollicités, les propriétaires ont validé cette proposition.

L'Exécutif souhaite donc que le Conseil municipal étudie cet achat au sein des commissions Finance et Sociale. L'ancienne poste est constituée de deux appartements : celui de 2,5 pièces est actuellement loué ; l'autre de 5,5 pièces sur deux étages n'est pas occupé. L'objectif de l'acquisition est de mettre à disposition l'appartement de 5,5 pièces à l'usage d'associations communales ou d'organismes à vocation sociale, tels que le Bel Âge ou les travailleurs sociaux de la FASe dans le cadre de l'accueil libre qu'ils organisent pour les jeunes de Genthod.

Je rappelle à propos de cet accueil de la FASe qu'il a été jusqu'ici mené depuis un local situé à la Vigne Blanche. Au fil des années, la population de Bellevue grandissant, ce local est devenu saturé, à tel point que les jeunes gentousiens ont arrêté de s'y rendre. L'Exécutif et la commission Sociale ont donc décidé de rapatrier l'activité de la FASe sur notre commune.

Acquérir l'ancienne poste pour la mettre à disposition d'associations communales ou d'organismes à vocation sociale permettrait de lui redonner le rôle rassembleur et social qu'elle avait par le passé.

M. BAUMGARTNER

- **Séance publique portant sur le phasage des travaux de la route de Lausanne et de la traversée de Bellevue**

Le 24 novembre à 18h30 se tiendra à la salle communale de Bellevue une séance publique afin de présenter aux habitants de Genthod et de Bellevue le déroulé des travaux de requalification de cette importante artère cantonale. Pour rappel, de janvier 2022 à mars 2023, la circulation dans les deux sens pourra être maintenue. En revanche, de mars 2023 à mars 2024, si la circulation pour les voitures sera maintenue dans le sens Genève-Versoix, elle sera interrompue en direction de Genève. Deux déviations seront mises en place. La première par la route de Collex-route de Valavran ; l'autre par la route des Fayards. Dans ces cas-là, la Commune de Genthod sera très attentive à ce que le transit ne se fasse pas par la route de Malagny. Durant les travaux, la mobilité douce sera maintenue dans les deux sens. Quant à la ligne 52, elle ne pourra pas desservir à Bellevue les arrêts qu'on connaît maintenant.

4. Vote de principe sur les membres suppléants dans les conseils municipaux, selon la modification de la loi sur l'administration des communes

Le Président signale que, selon les informations figurant sur CMNET, le projet de modification de la LAC donne la possibilité au Conseil municipal de chaque commune et aux partis qui le représentent d'élire des membres suppléants. Il s'agit pour l'instant d'un vote de principe. Il s'agira ensuite de définir les règles sur le nombre de suppléants, ce qui engendrera un travail de modification du règlement du Conseil municipal qui devra inclure cette nouvelle règle.

Le Président ouvre le débat.

M. GUXE précise que si le principe est accepté par le Conseil municipal ce soir, c'est le vote du Conseil municipal sur la modification du règlement du Conseil municipal qui entérinera cette décision.

Le Président demande si quelqu'un souhaite qu'il donne lecture de la lettre de M. le Conseiller d'Etat Thierry APOTHELOZ. Personne n'en fait la demande.

Le Président fait encore remarquer que la question technique de modification du règlement devra être confiée à une commission.

La parole n'est plus demandée et le Président met aux voix le vote de principe.

**Le Conseil municipal
DÉCIDE
d'accepter**

par 11 oui, 1 non, 1 abstention

sur 14 conseillers municipaux présents à la séance,

le vote de principe sur les membres suppléants dans les conseils municipaux, selon la modification de la loi sur l'administration des communes.

Suite à l'acceptation du Conseil municipal, le Président signale que la question subsidiaire nécessite de se pencher sur la modification du règlement. Le Conseil municipal a le choix de confier ce travail à une commission existante ou de créer une commission ad hoc spécifique à ce point.

Le Président ouvre le débat.

M. GUÉX indique que le Bureau du Conseil municipal propose de confier cette tâche à la commission Finance, Administration et Economie Publique, qui semble être la commission idoine pour cette tâche pour les raisons principales suivantes : tout d'abord parce que cette commission est composée de l'ensemble des partis du Conseil municipal ; cette commission a d'autre part l'avantage d'être présidée par l'unique représentante du PDC qui de plus, en tant que juriste, a toutes les compétences pour mener à bien cette mission.

C'est avec plaisir que Mme UDRY, Présidente de la commission Finance, Administration et Economie Publique, accepte cette mission.

La parole n'est plus demandée.

**Le Conseil municipal
DÉCIDE
d'accepter**

par 13 voix pour, soit l'unanimité

sur 14 conseillers municipaux présents à la séance,

l'attribution de la modification du règlement à la commission Finance, Administration et Economie Publique.

S'agissant de l'échéance de mise à jour du règlement du Conseil municipal, le Président demande à l'Exécutif de bien vouloir contacter le SAFCO et de lui transmettre la réponse.

L'Exécutif en prend note.

5. Nomination d'un membre suppléant au sein de la Commission Consultative du Groupement Intercommunal de Compostage de la Rive Droite du Lac (résolution)

Le Président signale la nécessité de nommer un membre suppléant au sein de la Commission Consultative du Groupement Intercommunal de Compostage de la Rive Droite du Lac.

Au nom du GIG, M. GUEX présente la candidature de M. Olivier JOSS.

Il n'y a pas d'autres candidatures.

Le Président met aux voix la résolution ci-dessous.

Nomination d'un membre suppléant au sein de la Commission Consultative du Groupement Intercommunal de Compostage de la Rive Droite du Lac (résolution)

Au vu de l'approbation de la modification des statuts du GICORD et en particulier en référence à son article 21, al. 3, qui prévoit un.e suppléant.e, voire deux pour les communes de plus de 5'000 habitants, en cas d'empêchement ou d'incompatibilité du membre désigné ;

conformément à l'art. 10 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
DÉCIDE
à la majorité simple
d'accepter**

par 13 oui, 0 non, 1 abstention

sur 14 conseillers municipaux présents à la séance

de désigner M. Olivier JOSS, Conseiller municipal, comme suppléant de M. Bruno REINMANN en tant que membre de la Commission Consultative du Groupement Intercommunal de Compostage de la Rive Droite du Lac.

Applaudissements.

6. Propositions de la Mairie

Néant.

7. Propositions individuelles et questions

Néant.

8. Divers

Chocolaterie Genthod

M. BUFFLE signale avoir découvert sur les réseaux sociaux la création par la manufacture Frank Muller d'une chocolaterie située dans le village. Il est interpellé et étonné du nom que portent ces chocolats. Il demande si la Mairie est au courant de cette nouvelle création et de cette nouvelle marque.

Comprenant que cette appellation puisse choquer, M. le Maire relève la pertinence de la remarque de M. BUFFLE et confirme que la création de cette chocolaterie n'a pas été soumise à l'approbation de l'Exécutif. Il s'étonne de cette utilisation du noble nom de Genthod et de son écusson et indique que l'Exécutif entend obtenir une clarification de ce dossier.

La parole n'est plus demandée.

9. Huis clos (naturalisations)

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

SÉANCE LEVÉE À 21H10.

Le Secrétaire du Bureau
Bastien GUÉX


La Secrétaire
Claire-Anne MAREEMOOTOO


Le Président
Marco REALINI
